

Six Guyanais sur dix bénéficient d'au moins une prestation de la Caf

Insee Analyses Guyane • n° 66 • Novembre 2023



En décembre 2021, 57 500 foyers allocataires guyanais perçoivent au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales (Caf) dans le domaine des besoins familiaux, de l'insertion-solidarité et du logement. Ainsi, 168 600 personnes sont couvertes, soit six habitants de la région sur dix. Les bénéficiaires vivent plus souvent au sein d'une famille avec enfants et beaucoup sont en situation de monoparentalité. Si les prestations perçues pèsent peu dans les revenus de certains foyers allocataires, d'autres ne disposent que de ces aides pour vivre.

En partenariat avec :



En Guyane, 89 % des habitants couverts par une prestation de la Caf vivent au sein d'une famille avec enfants, contre 83 % de la population régionale ► **figure 2**.

Les personnes couvertes vivent plus souvent en famille monoparentale (50 % contre 38 % dans la région). Les personnes en couple sans enfant bénéficient peu des aides de la

Caf (2 % contre 10 % dans la région) car elles répondent moins aux critères d'attribution (plafonds de ressources, absence d'enfant...). Une personne de référence de foyers allocataires sur deux a 40 ans ou plus. Celles qui ont plus de 60 ans sont moins représentées (10 %) qu'au sein de la population régionale (19 %). À l'exception des prestations logement, elles dépendent des

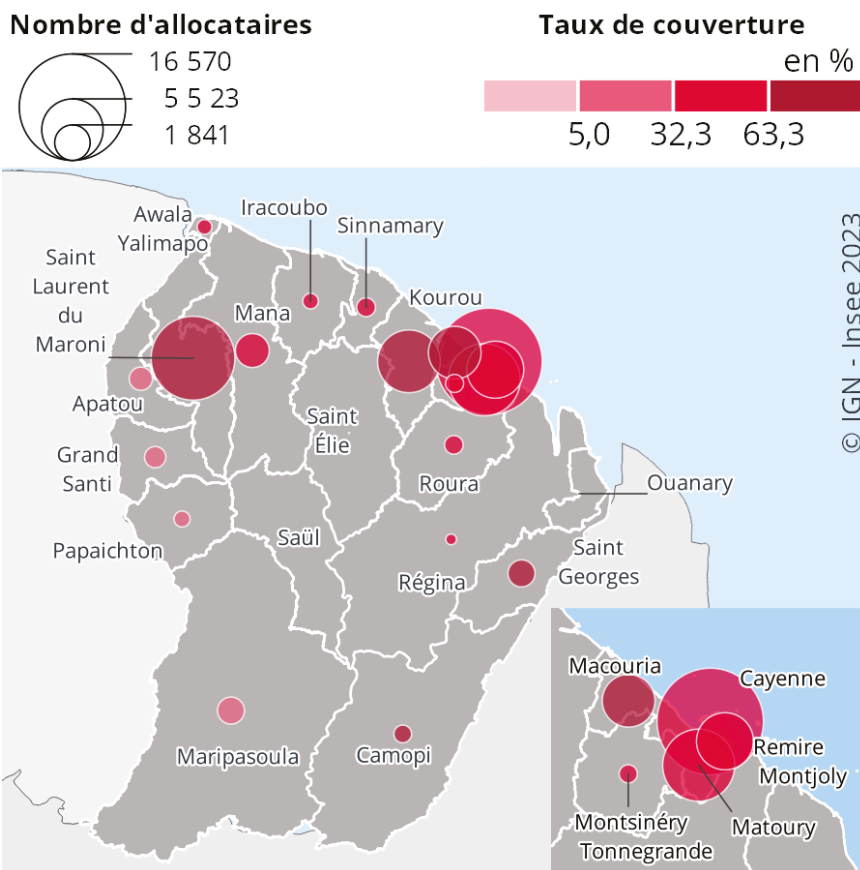
En décembre 2021, 57 500 foyers allocataires ► **définition** guyanais perçoivent au moins une aide de la Caf. En prenant en compte l'allocataire principal, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charges, ces foyers regroupent 168 600 personnes, dont 94 600 enfants. Entre les aides à la famille, à l'insertion solidarité et au logement, 565,2 millions d'euros sont distribués sur l'année par la Caf de Guyane.

Six habitants sur dix appartiennent à un foyer allocataire

Six Guyanais sur dix (60 %) perçoivent au moins une aide de la Caf, soit un taux de couverture ► **définition** supérieur à celui de l'Hexagone (49 %). Le taux de couverture varie de 22 % dans la commune de Papaïchton à 97 % à Camopi. Les communes les plus peuplées affichent des taux élevés, avec 61 % à Cayenne et 76 % à Saint-Laurent-du Maroni ► **figure 1**.

Neuf personnes bénéficiaires sur dix perçoivent une allocation sous conditions de ressources. Comme en France hexagonale, seules les allocations familiales, l'allocation de soutien familial (ASF) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont versées sans condition de ressources.

► 1. Nombre d'allocataires et taux de couverture par commune en 2021



Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2021, traitement : Cnaf, Insee.

caisses de retraites et non des Caf pour les allocations de soutien aux personnes âgées et les prestations composant le minimum vieillesse.

En 2021, les prestations en lien avec les besoins familiaux représentent 46 % du montant total des prestations versées en Guyane, l'insertion-solidarité 41 % et le logement 13 %. Un foyer allocataire sur deux (52 %) ne bénéficie que d'un seul des trois types de prestations et 17 % cumulent les trois catégories ► **figure 3**.

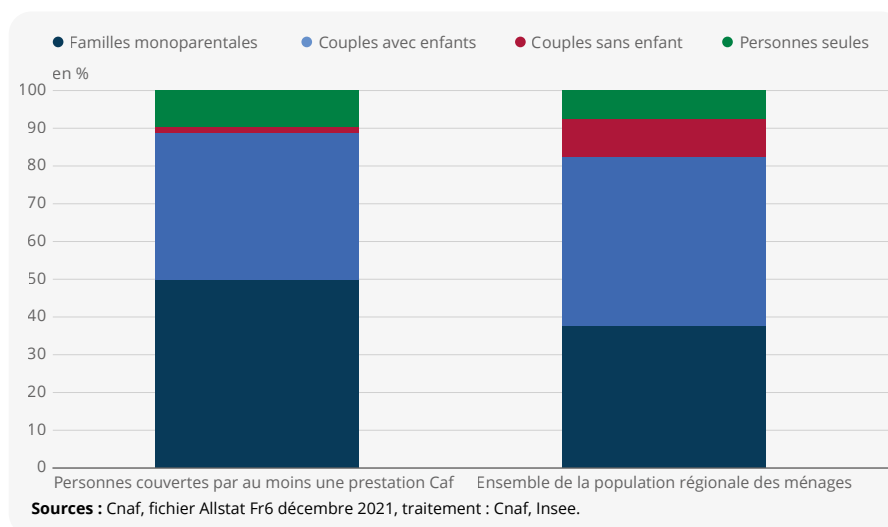
Un Guyanais sur deux bénéficie d'une prestation liée aux besoins familiaux

En décembre 2021, 39 300 foyers allocataires guyanais bénéficient d'une prestation liée aux besoins familiaux, couvrant 148 000 personnes soit 53 % des habitants de la région. Deux tiers (64 %) des personnes couvertes par les prestations liées à la famille sont des enfants. Parmi les foyers concernés, neuf sur dix bénéficient des allocations familiales, plus qu'en France métropolitaine. En effet, les allocations familiales sont accordées dès le premier enfant dans les DROM, alors qu'elles le sont à partir du deuxième en France hexagonale. Les foyers accueillant des enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). En Guyane 12 600 foyers en bénéficient.

Les prestations d'insertion solidarité bénéficient à un Guyanais sur trois

En Guyane, 36 800 foyers perçoivent une prestation d'insertion solidarité, couvrant 101 300 personnes, soit 36 % de la population régionale. Parmi elles, 68 200 personnes sont couvertes par le revenu de solidarité active (RSA), 570 par le revenu de solidarité Outre-mer (RSO), 30 700 par la prime d'activité et 4 900 par l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La part des foyers bénéficiaires du RSA est plus importante en Guyane (40 %) qu'en France métropolitaine (13 %). Cela s'explique en partie par une situation dégradée de l'emploi dans la région. Le taux de chômage y est plus élevé (14 % contre 8 % en France métropolitaine). Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans s'élève à 41 %, inférieur de 24 points à celui de la France métropolitaine (65 %). Le halo autour du chômage ► **définition** concerne 21 % de la population de 15 à 64 ans contre 4 % en France métropolitaine. En outre, les personnes éloignées durablement de l'emploi sont plus fréquentes : 18 % des demandeurs d'emploi en 2021 sont inscrits depuis deux ans ou plus à Pôle Emploi en Guyane (contre 13 % en France hors Mayotte). En conséquence, davantage de personnes en fin de droit aux allocations chômage se tournent vers le RSA.

► 2. Répartition des personnes couvertes et de l'ensemble de la population régionale, selon la situation familiale

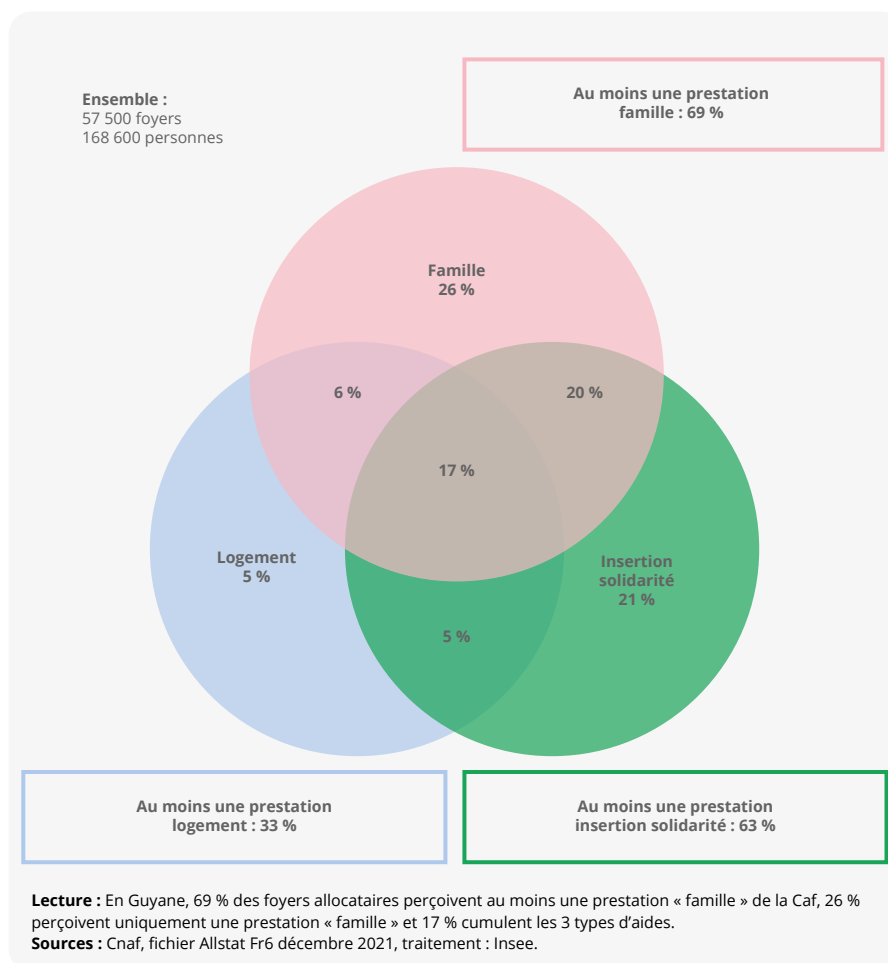


Un habitant sur cinq bénéficie d'une prestation logement

En décembre 2021, 18 900 foyers bénéficient des aides au logement dans la région, couvrant 56 600 personnes soit un habitant sur cinq (22 %), comme au niveau national. L'aide personnalisée au logement (APL) n'y est pas disponible.

Deux aides sont proposées dans la région : l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). Les familles monoparentales sont les principales bénéficiaires (55 % des foyers percevant une aide au logement) devant les personnes seules (26 %). Près de 630 étudiants en bénéficient. Ils sont souvent localisés dans les communes de la région qui concentrent

► 3. Répartition des foyers allocataires de la Caf selon le type de prestations



les établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit essentiellement de Cayenne et Kourou. Le taux de couverture varie selon la commune avec un niveau plus élevé à Macouria (34 %) et à Cayenne (29 %), tandis qu'il est plus faible à Remire-Montjoly (10 %) et à Saint-Georges (13 %). La Guyane se caractérise par une plus forte proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif social (58 %) que privé (41 %), contrairement à l'hexagone (respectivement 40 % et 50 %). Le taux de locataires est plus faible hors des grandes agglomérations où des logements plus ou moins précaires sont construits. De même, les grandes villes sont concernées avec des bidonvilles et des constructions non autorisées.

Les prestations représentent une faible part du revenu total pour plusieurs profils d'allocataires

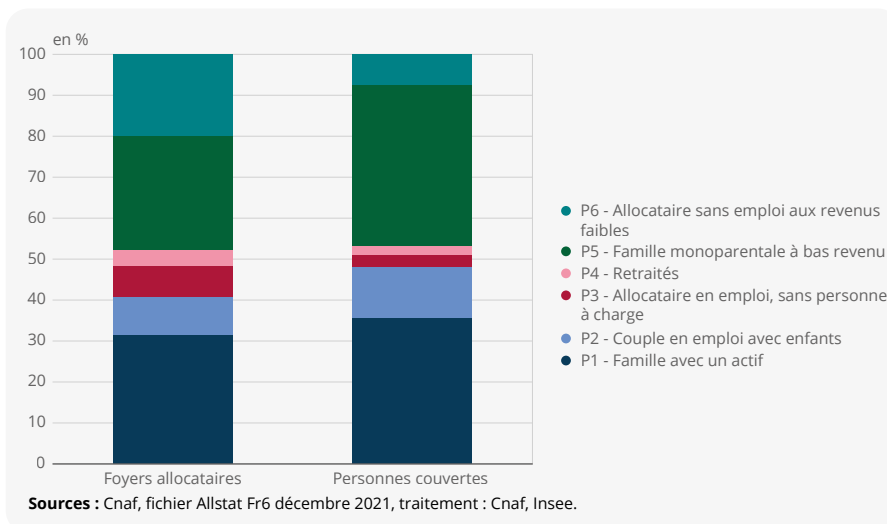
Afin de décrire de manière synthétique les 57 500 foyers allocataires de Guyane, une classification ► **méthodologie** a été mise en place et permet de dégager six profils distincts ► **figure 4**.

Le premier profil représente la majorité des foyers bénéficiaires de prestations de la Caf et regroupe plus d'un tiers des personnes couvertes par au moins une prestation. Ce sont des foyers caractérisés notamment par la présence d'un seul actif en emploi. Sur trois foyers, deux sont des familles monoparentales et le dernier regroupe un couple dont un des conjoints est au chômage ou inactif. Trois foyers sur quatre ont un ou deux enfants, la moitié ont un enfant de moins de 6 ans. Ainsi, ces foyers bénéficient des allocations familiales mais également pour une partie d'entre eux, de la prime d'activité (37 % contre 21 % dans la région). Le montant des prestations perçu par ce profil s'élève à 590 € mensuels en moyenne, ce qui représente moins de la moitié de leur revenu total pour la majorité des foyers (78 %).

Le second profil regroupe des couples aux revenus plus élevés qui bénéficient majoritairement de prestations familiales sans conditions de ressources. Il représente 9 % des foyers allocataires de Guyane et regroupe principalement des couples avec au moins un enfant, ce qui les rend éligibles aux prestations liées à l'enfance. Dans la grande majorité de ces foyers (90 %), deux actifs sont en emploi, ce qui se traduit par un revenu global élevé par rapport aux autres allocataires. Ainsi, deux tiers d'entre eux ne bénéficient que des prestations versées automatiquement à la naissance d'un enfant, sans condition de ressources préalable. En moyenne, ces foyers allocataires perçoivent 240 € de prestations mensuelles.

Le troisième profil regroupe des allocataires en emploi et vivant seuls qui perçoivent

► 4. Répartition des foyers allocataires et de la population couverte de Guyane selon six profils



la prime d'activité et l'allocation logement. Il représente 8 % des foyers allocataires guyanais et seulement 3 % des personnes couvertes par une prestation en Guyane. Ce sont des allocataires jeunes : sept sur dix ont moins de 30 ans. Ils se caractérisent par une couverture élevée au niveau de la prime d'activité (90 %). Avec une moyenne de 220 € par mois, les prestations perçues ne représentent pas la part la plus importante du revenu global de ces foyers. Elles représentent moins de la moitié des revenus pour la plupart d'entre eux.

Le quatrième profil rassemble principalement des retraités. Ils sont neuf allocataires sur dix dans ce cas. Âgés de 60 ans ou plus, ils représentent une minorité des allocataires, correspondant à 2 % de l'ensemble des personnes couvertes par la Caf. En effet, dans cette tranche d'âge la majorité des allocataires ne peuvent plus prétendre aux aides familiales car n'ont plus de personne à charge et peuvent être bénéficiaires d'autres prestations comme l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, distribuée par la caisse des retraités. Ainsi les allocataires de ce profil se distinguent par une couverture élevée de l'allocation logement : trois quarts d'entre eux en bénéficient contre un tiers dans l'ensemble du département. Ils sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la ville ► **définition** (64 % contre 54 % dans l'ensemble de la région). Avec une moyenne de 350 € par mois, les prestations de la Caf ne représentent pas une part importante dans le revenu global de ces foyers.

Les prestations représentent jusqu'à l'intégralité du revenu pour la majorité des foyers des autres profils

Le cinquième profil regroupe plus d'un foyer allocataire sur quatre (28 %) en Guyane.

Il se caractérise par une forte proportion de familles monoparentales (82 %), particulièrement touchées par la pauvreté avec de bas revenus ► **définition**. Les familles nombreuses sont très présentes : la moitié des foyers comptent au moins trois enfants. Ces familles représentent ainsi quatre personnes couvertes par au moins une allocation sur dix en Guyane. De plus, deux foyers sur trois de ce profil ont au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, soulignant les besoins spécifiques de soutien familial liés à la petite enfance. La situation économique de ces familles est précaire, les foyers ne sont composés d'aucun actif en emploi (75 % des référents sont inactifs, 22 % au chômage et 3 % étudiants). Parmi ces familles, 98 % perçoivent les allocations familiales, 84 % le RSA et 41 % les allocations logement. En outre, 35 % d'entre elles bénéficient de ces trois prestations à la fois. En conséquence, ces foyers bénéficient de prestations sociales élevées, avec une moyenne de 1 410 € mensuels, résultant du nombre relativement important de personnes couvertes au sein de chaque foyer et de l'accumulation des aides. Pour près de neuf familles sur dix, ces prestations représentent l'intégralité de leur source de revenu mensuel.

Le sixième profil correspond à des allocataires sans emploi, vivant seuls et principalement couverts par le RSA. Un foyer allocataire guyanais sur cinq correspond à ce profil. Cependant, ce sont des foyers dans lesquels l'allocataire n'a pas de personne supplémentaire à charge, par conséquent, ce profil ne représente que 7 % des personnes couvertes en Guyane. La difficulté à s'intégrer sur le marché du travail est prégnante pour ces allocataires dont un quart sont au chômage et deux tiers sont inactifs. Ainsi, 67 % de ces allocataires perçoivent le RSA, tandis que 17 % bénéficient de l'AAH, une aide spécifique pour les personnes en situation de handicap. Ces foyers reçoivent

en moyenne 560 € chaque mois de la Caf. Ces aides sont essentielles pour assurer leur quotidien. Elles représentent l'intégralité de leurs ressources pour sept foyers sur dix. ●

Clémence Mocquet, Emmanuel Thioux (Insee), Claude Conan (Caf)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré – La Caf agit pour la petite enfance

Depuis 2017, la Guyane enregistre environ 8 000 naissances par an. Pour répondre aux besoins d'accueil, les modes d'accueil des jeunes enfants proposés par la Caf sont de trois types : le collectif en crèche, l'individuel auprès d'une assistante maternelle agréée et la préscolarisation dès 2 ans.

Le nombre de places en crèche, après avoir fortement augmenté de 2017 à 2019 (+592 places en 3 ans), croît plus modérément les deux années suivantes (+16 places en 2 ans). Ainsi, fin 2022, environ 2 000 places sont proposées sur le territoire, réparties dans 50 crèches. Plusieurs projets sont en cours et pourraient offrir environ 1 000 places supplémentaires.

Les dispositifs de gardes formels du jeune enfant participent à son développement, notamment pour ceux issus de familles défavorisées. Investir dans la petite enfance est une stratégie d'action de la Caf dont l'objectif est de développer l'égalité des chances pour tous les enfants et réduire la pauvreté familiale. Les assistantes maternelles agréées, au nombre de 155, ont gardé près de 500 enfants dans la région en 2021.

Le taux de couverture par les modes d'accueil formels rapporte la capacité théorique d'accueil à la population des enfants de moins de 3 ans. En Guyane, en 2020, le taux de couverture du jeune enfant atteint 11 %, valeur nettement plus faible que dans l'ensemble des DROM (31 %) et qu'au niveau national (59 %). Des disparités existent au niveau infra régional. En particulier, la communauté d'agglomérations du Centre Littoral concentre les trois quarts des places en crèche pour seulement la moitié des enfants de moins de 3 ans de la région. La communauté de communes des Savanes concentre 15 % des places en crèche et 10 % des enfants de moins de 3 ans. La communauté de communes de l'Ouest Guyanais, au contraire, concentre près de la moitié des enfants de moins de 3 ans, représente près de la moitié des naissances annuelles de la Guyane, mais regroupe 9 % des places en crèche. Quant à la communauté de communes de l'Est Guyanais, elle dispose d'aucune place en crèche mais représente 3 % des naissances et des enfants de moins de 3 ans.

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires Caf provenant des fichiers des Caisses d'allocations familiales. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2021 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année, dans la région Guyane. Pour des raisons méthodologiques, les chiffres de cette publication peuvent légèrement différer de ceux diffusés sur Cafdata ou sur insee.fr. Il existe d'autres types de prestations sociales gérées par d'autres organismes publics (par exemple l'allocation de soutien aux personnes âgées), qui ne sont pas analysées dans cette étude.

► Méthodologie

À partir des données Caf 2021, une classification a été réalisée afin de mettre en exergue des profils d'allocataires en fonction du type de prestations perçues et des caractéristiques socio-démographiques des foyers allocataires. La typologie résulte d'une analyse en composantes principales réalisée sur ces variables, suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Le choix du nombre de profil s'est porté à six, dans le but de synthétiser au mieux les ressemblances entre les foyers allocataires sans masquer leurs différences. Chaque foyer allocataire est rattaché à l'un des six profils, en fonction de sa proximité avec les caractéristiques du foyer « type » de chaque profil.

► Définitions

Un **foyer allocataire** regroupe le responsable du dossier Caf et ses éventuels ayants droit (conjoint, enfants et autres personnes à charge).

Le **taux de couverture** mesure la part des personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf dans la population totale, (c'est-à-dire toutes les personnes qui bénéficient directement ou indirectement d'une prestation de la Caf, en étant membres d'un foyer allocataire).

Les **prestations familiales** peuvent être versées soit sans condition de ressources (l'allocation familiale (AF) versée dès le premier enfant, l'allocation de soutien familial (ASF) versée pour les familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 20 ans, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) versée si le parent s'occupe de son enfant malade, accidenté ou handicapé), soit sous conditions de ressources (prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF)).

La **prestation partagée d'éducation de l'enfant** (PreParE) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle permet à un ou aux deux parents ayant au moins un enfant à charge de moins de 3 ans (ou moins de 20 ans en cas d'adoption) de cesser ou réduire leur travail pour s'en occuper.

Les **compléments de revenus de solidarité et d'insertion** comprennent la prime d'activité, le revenu de solidarité active (RSA) et de solidarité Outre-mer (RSO) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et ont pour objet de compléter les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un revenu garanti.

Un **quartier prioritaire de la politique de la ville** (QPV) est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le contour des QPV est défini par des revenus de leurs habitants plus faibles que ceux des habitants des unités urbaines dans lesquelles ils sont situés.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

Sont considérés comme **ménages à bas revenus** ceux qui perçoivent moins de 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond dans cette étude à un revenu disponible de 1135 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 384 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

► Pour en savoir plus

- **Formont C. (Insee), Jacquemin L. (Cnaf)**, « En 2021, baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement un peu moins marquée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », Insee Focus n° 289, janvier 2023.
- **Charrier R., Charles-Euphrosine É., Gragnic B. (Insee)**, « Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins », Insee Dossier Guyane n° 4, mai 2017.
- **Clarenc P., Jeanne-Rose M. (Insee)**, Enquête Budget de famille 2011 - « Le niveau de vie des ménages guyanais augmente mais les inégalités s'accroissent », Insee Analyses Guyane n° 11, août 2015.
- **Creignou A. (Insee)**, « Les QPV d'Antilles-Guyane : des quartiers avec une population aux profils variés, globalement plus défavorisée qu'en France métropolitaine », dans « Vulnérabilité et ressources des quartiers prioritaires, rapport ONPV 2020 », ANCT, juillet 2021, pages 17 à 20.
- **Mocquet C., Thioux E. (Insee)**, « 57 % des Martiniquais bénéficient d'au moins une prestation de la Caf », Insee Analyses Martinique n° 66, novembre 2023.
- **Guillaume M. (Caf), Mocquet C., Thioux E. (Insee)**, « Six Guadeloupéens sur dix bénéficient d'au moins une prestation de la Caf », Insee Analyses Guadeloupe n° 77, novembre 2023.

